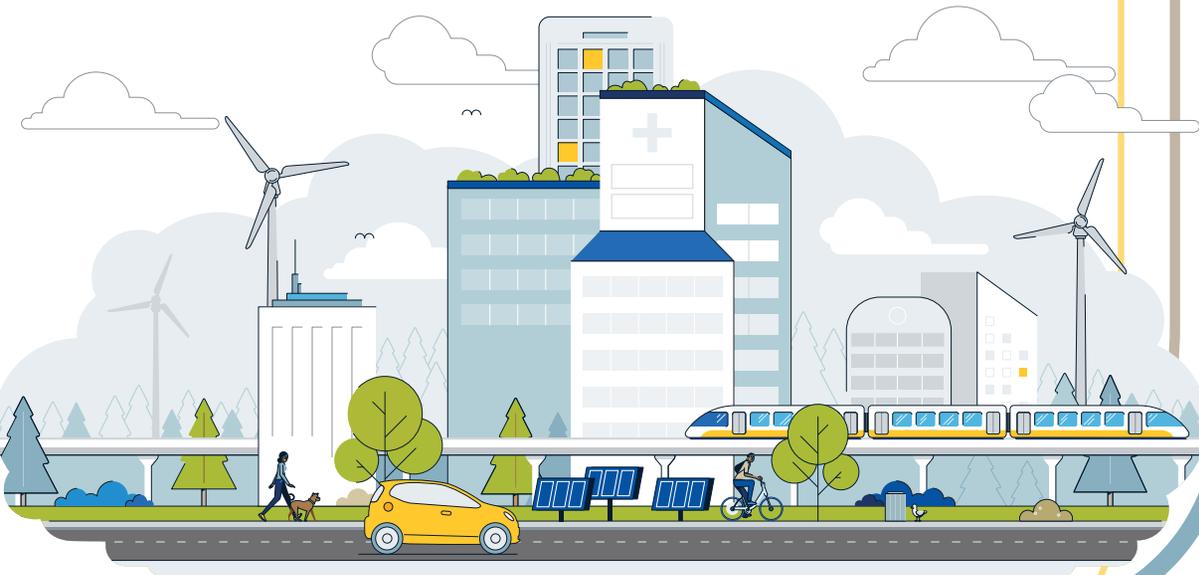


Banque Royale du Canada

Rapport sur les obligations vertes RBC



Avril 2020

Introduction

La Banque Royale du Canada (RY aux bourses de Toronto et de New York) est une institution financière mondiale définie par sa raison d'être, guidée par des principes et orientée vers l'excellence en matière de rendement. Notre succès est attribuable aux quelque 85 000 employés qui concrétisent notre vision, nos valeurs et notre stratégie afin que nous puissions contribuer à la prospérité de nos clients et au dynamisme des collectivités. Selon la capitalisation boursière, nous sommes la plus importante banque du Canada et l'une des plus grandes banques du monde. Nous avons adopté un modèle d'affaires diversifié axé sur l'innovation qui nous permet d'offrir des expériences exceptionnelles à 17 millions de clients au Canada, aux États-Unis et dans 34 autres pays. Nous nous efforçons d'avoir une incidence économique, environnementale et sociale positive et d'exercer un leadership responsable dans toutes nos sphères d'activité.

Estimant que la finance durable représente une occasion de croissance pour notre société et nos clients, nous octroierons 100 milliards de dollars de financement durable d'ici 2025. Il s'agit d'un engagement clé de notre stratégie climatique – la **Stratégie climatique RBC** –, qui vise à soutenir nos clients dans le passage à une économie à faibles émissions de carbone et à promouvoir une croissance économique propre.

Cet engagement en matière de finance durable s'ajoute à notre soutien de longue date de la croissance du marché des obligations vertes. Au Canada, RBC Marchés des Capitaux® se classe au premier rang des courtiers au chapitre de la souscription d'obligations vertes et possède la plus importante part de marché en matière d'émissions d'obligations vertes du secteur public au Canada. RBC Marchés des Capitaux est également active sur le marché mondial des obligations vertes, effectuant des opérations dans de nombreuses devises et sur le marché américain du financement municipal. Depuis 2014, RBC Marchés des Capitaux tient un colloque annuel sur les obligations vertes à Toronto et publie un rapport annuel sur le marché mondial de ces obligations. Nous avons adopté les Principes applicables aux obligations vertes et sommes fiers de compter parmi les cinq seuls preneurs fermes dans le monde et d'être la seule banque canadienne à se faire élire au conseil consultatif des Principes applicables aux obligations vertes et des Principes applicables aux obligations sociales.

En avril 2019, nous avons effectué une première émission d'obligations vertes à cinq ans d'un montant de 500 millions d'euros. Ce premier *Rapport sur les obligations vertes* fournit aux investisseurs des renseignements concernant notre Portefeuille d'obligations vertes, l'affectation du produit à ce portefeuille et les incidences environnementales connexes. Le rapport sera publié annuellement afin de présenter tout changement apporté à notre portefeuille. Nous recommandons de consulter le présent rapport conjointement avec le **cadre des obligations vertes RBC**.

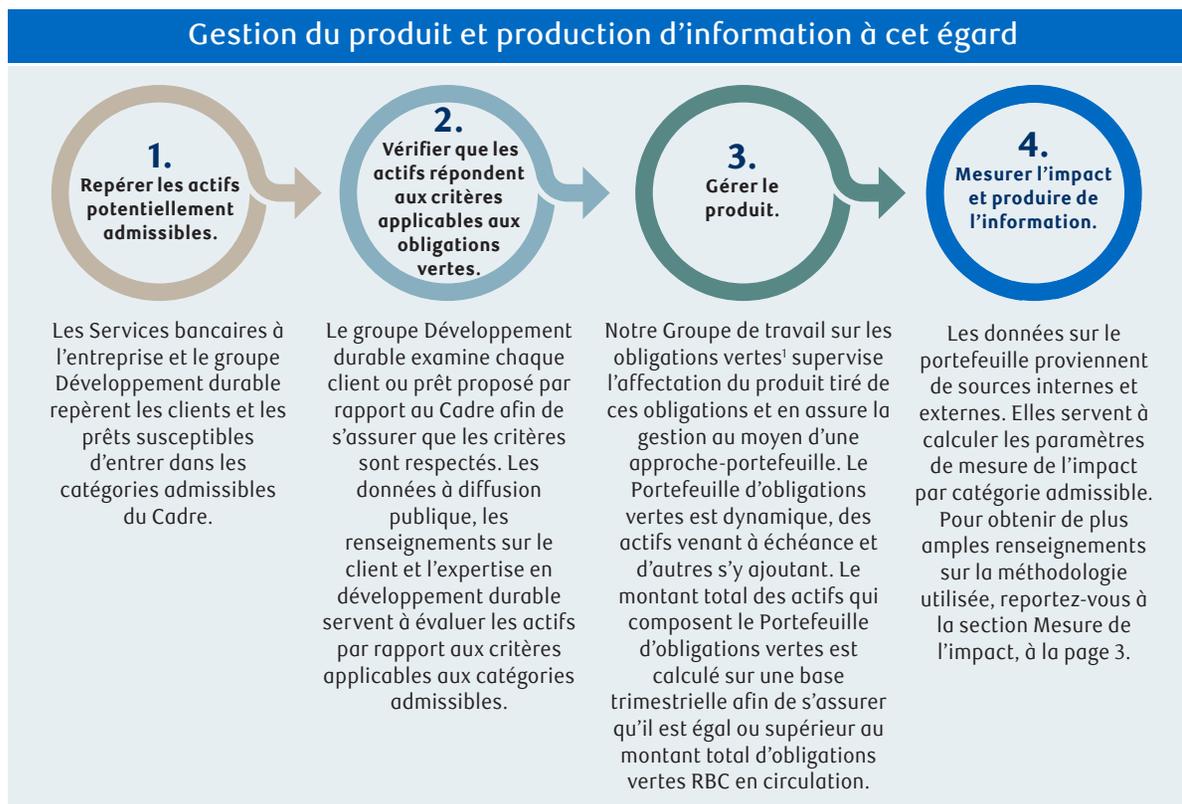
Ce document contient des renseignements archivés. Les renseignements identifiés comme archivés sont fournis à titre de référence seulement et ne doivent pas être utilisés. Les renseignements archivés n'ont pas été modifiés ou mis à jour depuis leur archivage. Il se peut que les renseignements archivés ne reflètent pas les renseignements, activités, engagements, objectifs, stratégies, politiques, pratiques et normes en vigueur de la Banque Royale du Canada, ni les normes ou les méthodologies les plus récentes en matière de publication d'information, d'essais ou de validation. La Banque Royale du Canada décline toute responsabilité quant à l'utilisation de ces renseignements et n'a pas l'intention de les mettre à jour sauf si la loi applicable l'exige.



Cadre des obligations vertes

Élaboré conformément aux Principes régissant les obligations vertes de l'International Capital Market Association de 2018, le **cadre des obligations vertes RBC** (le « Cadre ») présente de façon transparente nos processus d'émission d'obligations vertes et de production d'information. Vous trouverez ci-dessous un survol des catégories admissibles pour l'utilisation du produit, ainsi qu'une description sommaire des principaux processus du Cadre.

Utilisation du produit	
Catégories admissibles	Alignement sur les objectifs de développement durable
 Énergie renouvelable	
 Transport propre	
 Efficacité énergétique	
 Prévention et contrôle de la pollution	
 Gestion durable des ressources naturelles vivantes et utilisation durable des sols	
 Bâtiments durables	
 Gestion durable des eaux et des eaux usées	



Examen externe

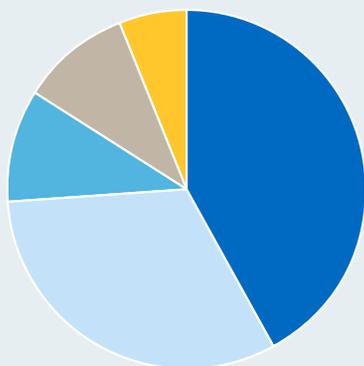
Sustainalytics, un fournisseur mondial indépendant d'études, d'analyses et de services en matière de développement durable à l'intention des investisseurs et des institutions financières à l'échelle mondiale, a fourni une évaluation et une **seconde opinion** quant à l'alignement du Cadre sur les Principes applicables aux obligations vertes. PricewaterhouseCoopers LLP (PwC), notre auditeur indépendant, a fourni un rapport de mission d'assurance limitée sur l'affectation du produit des obligations vertes. Veuillez vous reporter à l'**annexe** pour consulter ce rapport.

¹ Le Groupe de travail sur les obligations vertes comprend des représentants d'équipes spécialisées des services Trésorerie générale et Marchés des capitaux, ainsi que du groupe Développement durable du groupe Citoyenneté d'entreprise. Il fait appel au groupe Gestion des risques du Groupe au besoin.

Portefeuille d'obligations vertes

Le produit total des obligations vertes RBC² a été affecté au Portefeuille d'obligations vertes (le « Portefeuille »), qui contient des actifs refinancés dans toutes les catégories admissibles. Ci-dessous se trouvent l'affectation par catégorie admissible et un sommaire de l'impact environnemental prévu des deux catégories les plus importantes. Toutes les données sont présentées au 31 octobre 2019 et sont fondées sur la valeur en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Affectation du produit



- 43 % Bâtiments durables
- 29 % Énergie renouvelable
- 11 % Gestion durable des ressources naturelles vivantes et utilisation durable des sols
- 10 % Transport propre
- 7 % Efficacité énergétique

Renseignements sur les obligations vertes RBC

Date d'émission : 24 avril 2019

Montant de l'émission : 500 millions d'euros

Échéance : 5 ans

Mesure de l'incidence



Bâtiments durables

Critère	Part d'impact des obligations vertes RBC
Superficie des locaux certifiés écologiques (pi ²)	1 798 004
Économies d'énergie annuelles (MWh)	11 092
Émissions de gaz à effet de serre (GES) évitées annuellement (tonnes éq. CO ₂)	2 597

Méthodologie

Les mesures d'impact des bâtiments durables ont été calculées selon l'intensité de la consommation d'énergie de source médiane nationale établie par le Portfolio Manager d'ENERGY STAR pour le Canada et les États-Unis. Ces facteurs ont été appliqués à la superficie de chaque bâtiment pour calculer une consommation d'énergie de base. Les économies d'énergie prévues d'un bâtiment par rapport à la consommation d'énergie de base ont été calculées à l'aide de bulletins de certification, dans le cas d'un bâtiment avec la certification Leadership in Energy and Environmental Design (LEED), ou de moyennes fondées sur le niveau de certification, dans le cas d'un bâtiment avec la certification Building Owners and Managers Association (BOMA). Des facteurs d'intensité des émissions de carbone par région³ ont été appliqués aux économies d'énergie prévues pour calculer les émissions de GES évitées⁴ dans l'ensemble du Portefeuille. Pour calculer l'impact associé aux obligations vertes RBC en circulation, la proportion du financement de chaque projet que représentent nos prêts et la part de portefeuille que représente le produit de chaque projet ont été prises en compte.



Énergie renouvelable

Critère	Part d'impact des obligations vertes RBC
Capacité énergétique (MW)	849
Production annuelle d'énergie (MWh)	2 014 252
Émissions de GES évitées annuellement (tonnes éq. CO ₂)	665 467

Méthodologie

Les mesures d'impact de l'énergie renouvelable ont été calculées à l'aide des données de production d'énergie annuelle fournies par les clients (MWh) ou, en cas de non-disponibilité de ces données, à l'aide des facteurs d'efficacité fournis par les clients, multipliés par la taille totale (MW) du projet, afin d'obtenir des données approximatives de production d'énergie annuelle. Des facteurs d'intensité des émissions de carbone par région³ ont été appliqués aux données de production d'énergie annuelle pour calculer les émissions de GES évitées⁴ dans l'ensemble du Portefeuille. Pour calculer l'impact associé aux obligations vertes RBC en circulation, la proportion du financement de chaque projet que représentent nos prêts et la part de portefeuille que représente le produit de chaque projet ont été prises en compte.

² Le produit des obligations vertes RBC correspond au montant émis, moins les commissions et les frais. Au 31 octobre 2019, la totalité du produit des obligations vertes RBC était affectée.

³ Les sources des facteurs d'intensité des émissions de carbone sont les suivantes : Ressources naturelles Canada, la United States Environmental Protection Agency, l'Agence internationale de l'énergie et les services publics locaux.

⁴ Les émissions de GES évitées sont calculées en tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (tonnes éq. CO₂).

Études de cas portant sur les actifs du portefeuille

Le produit des obligations vertes RBC est affecté à un portefeuille de projets et d'entreprises entrant dans les catégories admissibles, comme il est présenté à la page 3. Voici des études de cas⁵ portant sur les actifs de notre portefeuille :



Morguard REIT – Bâtiment durable

RBC Marchés des Capitaux a agi en qualité d'unique prêteur pour le prêt hypothécaire commercial à long terme d'un bâtiment sis au 111 Dunsmuir Ave., Vancouver (Colombie-Britannique), au Canada. Le bâtiment est un immeuble de bureaux de catégorie « A » de 13 étages situé dans le centre-ville de Vancouver. L'immeuble a reçu la certification BOMA BEST Platine pour son excellente gestion énergétique et environnementale, soit le plus haut niveau de certification BOMA. Les caractéristiques de développement durable comprennent un système d'éclairage DEL à faible consommation d'énergie, des variateurs de fréquence pour les pompes à air, du xéropaysagisme avec capteurs d'irrigation au goutte-à-goutte, des accessoires de salles de bain à faible débit et un programme complet de participation des locataires afin d'assurer le rendement optimal du bâtiment.



Montez Fund III Limited Partnership – Bâtiment durable

RBC Marchés des Capitaux a agi en qualité d'arrangeur chef de file, d'unique teneur de plume et de garant pour un prêt hypothécaire commercial à long terme pour l'Enbridge Centre d'Edmonton (Alberta), au Canada. L'Enbridge Centre est la première tour de bureaux à être construite dans le quartier financier d'Edmonton depuis 25 ans et a obtenu la certification LEED Or. Cette tour innovatrice a intégré deux édifices existants classés patrimoniaux et comprend un système d'éclairage à haute efficacité énergétique, des plaques de plancher à haute efficacité et d'autres caractéristiques de développement durable axées sur les économies d'eau, la qualité de l'air à l'intérieur et l'efficacité énergétique.



KingSett Canadian Real Estate Income Fund LP – Bâtiment durable

RBC Marchés des Capitaux a agi en qualité d'unique prêteur pour le prêt hypothécaire commercial à long terme d'un bâtiment sis au 1235 Bay Street, Toronto (Ontario), au Canada. Le bâtiment est un immeuble de bureaux de catégorie « B » de 10 étages situé dans le quartier Yorkville de Toronto. Le bâtiment a obtenu la certification LEED Or dans la catégorie bâtiments existants en 2015 et la certification LEED Or v4.1 en décembre 2019. Le bâtiment a intégré de nombreuses caractéristiques d'efficacité énergétique et écoresponsables, notamment un système d'éclairage DEF, des toilettes à haute efficacité en matière d'économies d'eau et d'énergie, des pratiques exemplaires de gestion de la qualité de l'air et une note sur les distances de marche de 100. Grâce à cet immeuble, son propriétaire, KingSett Capital, a reçu une cote cinq étoiles du Global Real Estate Sustainability Benchmark. Ces mesures ont permis des réductions d'énergie d'environ 600 000 kWh par année, ce qui s'est traduit par une réduction des émissions de GES de 13 tonnes éq. CO₂.



Greencoat UK Wind PLC – Parcs éoliens

RBC Marchés des Capitaux agit en qualité de principal prêteur pour Greencoat UK Wind PLC, le plus important fonds d'infrastructure d'énergie renouvelable coté en bourse, qui investit dans des parcs éoliens au Royaume-Uni. Son portefeuille d'actifs est composé de parcs éoliens, au pays et à l'étranger, d'une capacité égale ou supérieure à 10 MW et compte une capacité totale de production d'énergie de près de 1 GW. En 2019, son portefeuille a produit plus de 2 300 GWh d'électricité, ce qui a permis de réduire les émissions de GES de plus de 1 200 000 tonnes éq. CO₂.



California Ridge Wind Energy LLC – Parc éolien

RBC Marchés des Capitaux a fourni un financement à la construction et accordé un prêt à terme à California Ridge Wind Energy LLC pour un projet de parc éolien de 227 MW en Illinois (États-Unis) de Terraform Power, Inc. Composé de 134 turbines, le projet a permis de produire plus de 750 000 MWh d'électricité en 2019, ce qui a permis de réduire les émissions de GES d'environ 300 000 tonnes éq. CO₂.



Mosaic Transit Partners General Partnership – Projet de train léger sur rail

RBC Marchés des Capitaux a agi en qualité d'unique conseiller financier, de coteneur de plume et de coplaceur d'obligations, d'arrangeur chef de file mandaté et de fournisseur de l'IRS pour le projet de train léger sur rail Finch West de Mosaic Transit Partners. Mosaic Transit Partners est un consortium en nom collectif qui a été mandaté pour concevoir, construire et financer le projet de train léger sur rail Finch West et pour en assurer la maintenance. Le train léger sur rail Finch West couvre 11 km et offre 18 arrêts dans la partie nord de Toronto. Une fois terminé, il devrait pouvoir transporter plus de 46 000 passagers chaque jour de la semaine, contribuant ainsi à réduire la circulation automobile, à améliorer la qualité de l'air et à réduire les émissions de GES le long du corridor ferroviaire.

⁵ Les renseignements contenus dans les études de cas ont été fournis et révisés par les clients visés.

Annexe : rapport de mission d'assurance limitée de PwC



Rapport indépendant de mission d'assurance limitée portant sur le Rapport sur la citoyenneté d'entreprise Banque Royale du Canada – Rapport de performance Obligations vertes de avril 2020

À l'intention du Conseil d'administration et de la direction de la Banque Royale du Canada (« RBC »)

Nous avons été mandatés par RBC pour réaliser une mission de certification visant à fournir une assurance limitée sur des indicateurs de rendement sélectionnés décrits ci-dessous (« information sélectionnée ») qui figurent dans le **Rapport de performance Obligations vertes d'avril 2020** (« le Rapport ») au 31 octobre 2019. Les critères de présentation de l'information selon lesquels l'information sélectionnée a été évaluée dans le cadre d'obligations vertes RBC sont disponibles (en anglais seulement) à l'adresse : http://www.rbc.com/investorrelations/pdf/RBC_Green_Bond_Framework.pdf.

Information sélectionnée

Notre mission consistait à fournir une assurance limitée sur les indicateurs de rendement choisis suivants :

Indicateurs de rendement	Page(s) du Rapport
Montant émis	3
Affectation des produits à chacune des catégories admissibles	3
Produits affectés à la date de clôture	3

L'assurance que nous fournissons ne porte sur aucune autre information qui est incluse dans le Rapport. Nous n'avons pas examiné l'information particulière portant sur le projet qui y est présentée et ne fournissons aucune assurance à cet effet.

Responsabilités de la direction de RBC

RBC est responsable de la préparation et de la présentation de l'information sélectionnée figurant dans le Rapport, conformément aux critères de présentation de l'information. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en œuvre et le maintien du contrôle interne portant sur la préparation et la présentation de l'information sélectionnée de façon que celle-ci soit exempte d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que le développement et l'application des critères.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion fournissant une assurance limitée sur l'information sélectionnée, sur la base des procédures d'assurance limitée que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons réalisé notre mission conformément à la norme International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3000 révisée sur les Missions de certification autres que les missions d'audit ou d'examen d'informations financières historiques.

Le présent rapport, ainsi que nos conclusions, a été préparé exclusivement à l'intention du Conseil d'administration et de la direction de RBC, conformément à l'entente qui a été conclue entre nous. Nous autorisons la présentation du présent rapport dans le Rapport de performance Obligations vertes de avril 2020 au 31 octobre 2019 ainsi que sur le site Web de RBC, et ce, afin d'aider le Conseil d'administration et la direction de RBC à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de gouvernance grâce à l'obtention d'un rapport de mission d'assurance indépendant portant sur l'information sélectionnée. Dans toute la mesure permise par la loi, nous n'acceptons ni n'assumons aucune responsabilité envers qui que ce soit d'autre que le Conseil

d'administration et la direction de RBC à l'égard de nos travaux ou du présent rapport, sauf pour les modalités qui ont été expressément convenues par écrit entre nous.

Notre indépendance et notre contrôle qualité

Pour conduire notre mission, nous nous sommes conformés aux obligations d'indépendance du Code de déontologie des professionnels comptables. Le cabinet applique la Norme internationale de contrôle qualité 1 (ISQC 1) sur le Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification et de services connexes.

Comprendre les méthodologies de présentation de l'information et d'évaluation

L'information sélectionnée doit être lue et comprise à la lumière des critères de présentation de l'information pour lesquels RBC est uniquement responsable de la sélection et de l'application. L'absence d'une grande quantité de pratiques établies pour évaluer et mesurer l'information non financière permet l'application de techniques d'évaluation différentes, mais acceptables, et peut modifier la comparabilité entre les entités et au fil du temps.

Nos procédures

L'étendue d'une mission de certification visant à fournir une assurance limitée est nettement moindre que celle d'une mission de certification visant à fournir une assurance raisonnable, tant en ce qui concerne les procédures d'évaluation des risques que les procédures mises en œuvre en réponse à l'évaluation des risques.

Les procédures que nous avons mises en œuvre reposaient sur notre jugement professionnel et comprenaient des demandes d'informations, l'observation des processus suivis, l'inspection de documents, des procédures analytiques, l'évaluation du caractère approprié des méthodes de quantification et des politiques de déclaration, et la vérification de la concordance ou le rapprochement avec les documents sous-jacents. Compte tenu des circonstances de la mission, les procédures que nous avons mises en œuvre incluent, sans s'y limiter, les travaux suivants :

- Prise de renseignements auprès de la direction de RBC, y compris des responsables de la gouvernance, de l'administration et de la présentation de l'information des obligations vertes;
- Évaluation de la conception des structures, systèmes, processus et contrôles principaux utilisés pour la gestion, la comptabilisation et la présentation de l'information sélectionnée;
- Obtention de la liste interne des actifs affectés à l'obligation verte et validation de la concordance de cette liste avec l'information à fournir au sujet de l'obligation verte qui a été proposée;
- Examen de la présentation de l'information sélectionnée dans le Rapport.

Conclusion de la mission visant à fournir une assurance limitée

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information sélectionnée figurant dans le **Rapport de performance Obligations vertes de avril 2020** de RBC au 31 octobre 2019 n'a pas été préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Le 30 mars 2020
Toronto (Ontario)

Déni de responsabilité

Le présent *Rapport sur les obligations vertes* ne sert qu'à des fins d'information et peut être modifié sans préavis. Après la date de publication du présent document, la Banque Royale du Canada (« RBC ») n'est pas tenue et décline toute obligation de mettre à jour ou de réviser toute déclaration qu'ils contient, même si ces déclarations sont affectées par de nouveaux renseignements ou facteurs. Aucune déclaration ni aucune garantie, expresse ou implicite, n'est ou ne sera faite ou donnée en ce qui concerne l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des renseignements contenus dans les présentes. Aucune responsabilité quelle qu'elle soit n'est acceptée ni ne le sera par RBC à l'égard de toute perte ou de tout dommage pouvant découler de l'utilisation ou de la prise en compte des renseignements contenus dans le présent document.

Les renseignements contenus dans le présent document ne constituent ni une offre de vente ni une sollicitation d'offre visant l'achat ou la souscription de quelque titre que ce soit ou de tout autre instrument de RBC ou de l'une ou l'autre de ses sociétés affiliées, ou ne font partie d'une telle offre ou sollicitation, et ils ne constituent pas une invitation ou une recommandation d'investir ou de faire quelque opération que ce soit ou une incitation à mener des activités de placement. En outre, aucune partie du présent document ne doit servir de fondement à quelque contrat, engagement ou décision de placement que ce soit, ni être considérée à ce titre. Les offres de vente, les ventes, les sollicitations d'offres visant l'achat et les achats de titres émis par RBC ou l'une ou l'autre de ses sociétés affiliées peuvent être faits ou conclus uniquement aux termes des documents de placement appropriés préparés et diffusés conformément aux lois, règlements, règles et pratiques de marché des territoires où de telles offres, sollicitations ou ventes peuvent être faites. Il est recommandé d'obtenir des conseils professionnels avant d'investir dans des titres.

Le présent document ne doit pas être distribué ni utilisé dans des ressorts où sa distribution ou son utilisation est interdite par des lois ou des règlements. Le présent *Rapport sur les obligations vertes* peut contenir des projections et des déclarations prospectives au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les « mesures refuge » (*safe harbor*) de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les déclarations prospectives contenues dans le présent document peuvent inclure des énoncés à l'égard de l'affectation du produit de l'émission des obligations vertes et des prévisions de l'incidence des obligations vertes en circulation. Les mots « croire », « s'attendre à », « prévoir », « se proposer », « estimer », « planifier », « projeter », « devoir » et « pouvoir », de même que l'emploi du futur ou du conditionnel ainsi que de mots et d'expressions semblables dénotent généralement des déclarations prospectives.

De par leur nature, les déclarations prospectives reposent sur certaines hypothèses et comportent des risques et des incertitudes inhérents qui font en sorte que les prédictions, prévisions, projections, attentes ou conclusions pourraient ne pas s'avérer exactes et que ces hypothèses ne soient pas correctes. On recommande au lecteur de ne pas se fier indûment à ces déclarations, puisqu'un certain nombre de facteurs de risque pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes exprimées dans ces déclarations prospectives. Parmi ces facteurs de risque, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de RBC et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, figurent la difficulté à repérer les actifs qui respectent les critères des obligations vertes et le risque que les projets admissibles ne soient pas achevés selon l'échéancier prévu ou avec succès ou selon les résultats attendus ou prévus initialement par RBC.

Les lecteurs sont mis en garde quant au fait que ces facteurs de risque ne sont pas exhaustifs. Lorsqu'ils se fient aux déclarations prospectives contenues dans le présent document pour prendre des décisions à l'égard de RBC, les investisseurs et autres parties devraient soigneusement tenir compte des facteurs susmentionnés et d'autres incertitudes et facteurs potentiels.

Sauf si la loi l'exige, ni RBC, ni ses sociétés affiliées ne s'engagent à mettre à jour l'une ou l'autre des déclarations prospectives qui peuvent être faites de temps à autre dans le présent document.

